

Nouvelles fédérales

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Suisse magazine = Swiss magazine**

Band (Jahr): - **(2005)**

Heft 185-186

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nouvelles fédérales

VOTATIONS

● Le peuple a plébiscité les trois objets soumis à votations le 28 novembre dernier. À 66,4 %, ils ont approuvé la loi sur les cellules souches, dit oui à 64,4 % à la nouvelle péréquation financière et la répartition des tâches entre Confédération et cantons, accepté à 73,8 % le nouveau régime financier prolongé de 14 ans. Seul bémol pour le Conseil fédéral, la participation n'a pas dépassé les 36 %.

INITIATIVES

● Les radicaux veulent uniformiser le système scolaire helvétique. Le PRD envisage de lancer une initiative populaire en ce sens. La récolte des signatures débiterait vraisemblablement au printemps.

nécessaires) contre la Loi sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe (LPart). Les référendaires voient dans la LPart un « mariage bis ».

CONSULTATIONS

● Le gouvernement prône des taxes incitatives pour réduire les émissions de gaz carbonique. Il a mis en consultation quatre variantes destinées à améliorer la situation. Pour le Département fédéral de l'environnement (DETEC), la première option, prévoyant une taxe de 9 centimes par litre sur les huiles de chauffage et de 30 centimes sur les carburants dès 2008, présente le plus d'avantages. 192 francs seraient redistribués à chaque habitant via une réduction des primes maladie. À l'autre bout, le Conseil fédéral laisse une chance au centime climatique. Cette variante propose de renoncer à la taxe et de

pour acheter des certificats d'émissions à l'étranger. La dernière solution prévoit une taxe de 9 centimes par litre sur l'huile de chauffage « extralégère ». Pour les carburants, un centime est prélevé à l'importation.

CONSEIL FÉDÉRAL

● Le Conseil fédéral s'est à nouveau penché sur le sort des 20 milliards de francs issus de la vente des 1 300 tonnes d'or excédentaire de la Banque nationale suisse (BNS). Il tient à placer cet argent dans un fonds et à n'en verser que les intérêts, soit 500 millions par an, pour un tiers à la Confédération et deux tiers aux cantons.

● Pour la première fois, le Gouvernement a déclaré obligatoire un fonds en faveur de la formation professionnelle. Cette décision concerne près de 1 500 entreprises du domaine de l'aménagement intérieur et de la sellerie. Le gouvernement répond ainsi à une demande de l'association professionnelle Interieursuisse. Sa déclaration autorise dorénavant l'organisation à prélever des montants également auprès des entreprises qui ne participaient pas jusqu'ici aux coûts de la formation professionnelle.

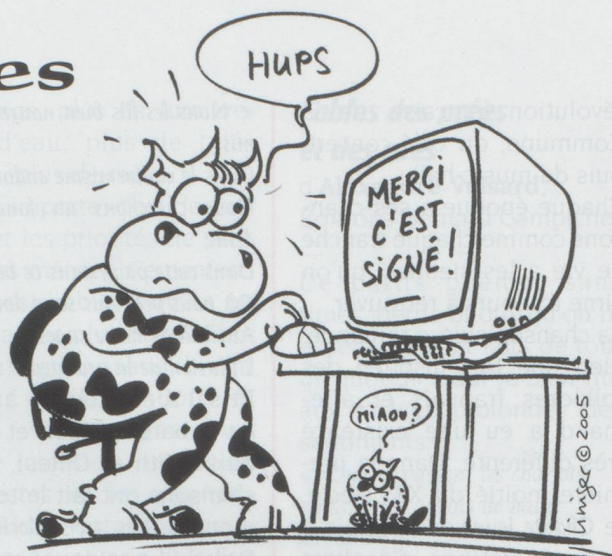
● Le Gouvernement a pris connaissance d'un rapport en vue de la préparation du

Recensement fédéral de la population de 2010. Il a chargé le Département fédéral de l'intérieur de déposer d'ici à 2006 des propositions définitives sur le programme de recensement et le choix des méthodes de relevé, ainsi qu'un projet de message au Parlement sur un crédit d'engagement 2008-2015 pour la réalisation de l'enquête. Selon la loi de 1998 sur le recensement fédéral de la population, un recensement a lieu tous les 10 ans en Suisse.

● Le Gouvernement a approuvé un accord de coopération avec le Royaume-Uni portant sur l'instruction militaire. Le document qui doit être signé dans les prochains jours vient consolider les contacts qu'entretiennent les deux pays depuis des années.

● Le Conseil fédéral a mis la touche finale à son projet de nouveau programme d'assainissement des finances fédérales, portant sur quelque 6 milliards de francs d'ici à 2008. La consultation a démarré.

● Le Conseil fédéral a fixé la date d'entrée en vigueur de la loi et de l'ordonnance précisant les modalités d'utilisation et de reconnaissance juridique de la signature électronique. Dès janvier, la signature électronique pourra avoir la même valeur que la



RÉFÉRENDUM

● Les Suisses devront voter pour permettre ou non une forme d'union homosexuelle. L'Union démocratique fédérale (UDF) a réussi à récolter 70 000 signatures (alors que seules 50 000 étaient

prélever à la place 1,6 centime par litre de carburant. Une autre variante comprend une taxe sur le CO₂ appliquée à la fois aux combustibles et aux carburants, mais limitée à 15 centimes pour l'essence. Les recettes seraient en partie utilisées

signature manuscrite en Suisse. Il sera ainsi possible à certaines conditions de conclure des contrats, notamment des crédits à la consommation, en cliquant avec la souris de son ordinateur. Le but est de contribuer au développement de la cyberadministration et du commerce électronique.

INTÉRIEUR

● Le Conseil national est prêt à légiférer afin de garantir à l'avenir l'égalité entre mari et femme s'agissant du nom et du droit de cité. Il a accepté tacitement de donner suite à une initiative parlementaire de Suzanne Leutenegger Oberholzer (PS, BL). Comme l'auteur de cette proposition, la Chambre du peuple a estimé que le droit en vigueur n'est pas conforme au principe de l'égalité entre les sexes. L'épouse peut par exemple faire précéder le nom de son mari par le sien, ce qui n'est pas le cas pour l'homme. En outre, le cumul des droits de cité du mari et de la femme n'est possible que pour cette dernière. Les dispositions actuelles peuvent par ailleurs susciter la confusion dans l'esprit des gens, en particulier celles relatives au nom d'alliance. Il s'agit donc d'adopter une réglementation simple et claire.

● À l'occasion de la Journée mondiale des droits de l'enfant, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et UNICEF Suisse ont lancé l'opération « Parrainage-vaccination ». Les parents qui feront vacciner leur enfant en Suisse recevront désormais du médecin une feuille d'information de l'UNICEF Suisse assortie d'un bulletin de versement. Chaque année, 34 millions de nouveaux-nés ne sont pas vaccinés. Deux millions d'enfants meurent en outre de maladies évitables par la vaccination. Pourtant, le prix pour protéger un enfant dans le monde en développement contre les principales maladies évitables par la vaccination - diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite, rougeole, tuberculose - n'est que d'environ un franc.

● Un nouveau cas de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (maladie de la vache folle) a été découvert. Il porte à sept le nombre des personnes infectées depuis le début de l'année, selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

FINANCES

● La Banque nationale suisse a été la cible de cybercriminels aux États-Unis en 2003. Les pirates avaient réalisé un site adoptant l'apparence de celui de

la BNS. Aucune plainte n'a été déposée.

● Le Conseil fédéral propose une mini-amnistie fiscale qui pourrait entrer en vigueur en 2008. Les contribuables tricheurs qui se dénonceront n'auront pas à payer d'amende ni d'intérêts moratoires. En revanche, ils devront acquitter leur impôt jusqu'au dernier centime. Pour les héritiers, le gouvernement entend limiter à trois ans les rappels d'impôts, contre 10 ans aujourd'hui. Pas question pour autant de faire payer par les héritiers un comportement indélicat d'un défunt. La Cour européenne des droits de l'homme est contre. Enfin, contre l'avis du Parlement, le Conseil fédéral s'oppose fermement à toute amnistie générale, jugée immorale et préjudiciable à l'image de la Suisse à l'étranger. Mais les Chambres n'ont pas dit leur dernier mot...

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

● Après trois jours de débat et par 38 voix contre trois et trois abstentions, le Conseil des États a approuvé le traité entre la Suisse et l'Union européenne concernant les accords Schengen/Dublin. Suivant l'avis du Conseil fédéral, il a en outre refusé de soumettre obligatoire-

ment l'accord au vote du peuple et des cantons. Le peuple devrait malgré tout avoir à se prononcer, puisque l'UDC, l'Association pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) et la Lega tessinoise ont déjà annoncé leur intention de lancer un référendum.

● Le Conseil des États a approuvé sans opposition les accords entre la Suisse et l'Union européenne sur la fiscalité de l'épargne et la lutte contre la fraude. La collaboration entre la Suisse et l'UE dans la lutte contre la contrebande, la corruption, le blanchiment d'argent et les délits liés à la fiscalité indirecte sera renforcée; Ne sont en revanche pas concernées les infractions en matière de fiscalité directe. Le secret bancaire suisse est ainsi garanti, estime Hans-Rudolf Merz, le ministre des Finances. Quant à l'accord sur la fiscalité de l'épargne, il introduit progressivement dès 2005 une retenue d'impôt de 35 % sur les intérêts de l'épargne placée en Suisse par les ressortissants européens. Selon le ministre, la Suisse prouve à l'UE sa volonté de coopération, sans mettre en péril les intérêts de sa place financière.

● En voyage à Lhassa, au Tibet, Pascal Couchepin a rappelé aux autorités



Nouvelles fédérales



DÉFENSE, PROTECTION DE LA POPULATION, SPORTS

▷ chinoises l'importance que la Suisse attache au respect des droits de l'homme au Tibet. Il a notamment souligné le nécessaire respect des droits religieux.

● La Colombie a sollicité la Suisse en vue d'une négociation avec les guérilleros des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). Berne pourrait jouer un rôle de « facilitateur » pour un éventuel accord entre les deux parties, notamment pour un échange de prisonniers. Seul problème de taille : les FARC entendent discuter directement avec le gouvernement colombien...

● Le Bade Wurtemberg remet en question l'accord bilatéral entre la Suisse et l'Union européenne sur la libre circulation des personnes. Il veut en exclure les paysans suisses qui veulent acheter ou louer des terrains allemands. L'Office fédéral de l'agriculture parle d'un malentendu. Le fait que de plus en plus d'agriculteurs suisses exploitent des champs situés sur sol allemand nourrit la polémique depuis plusieurs mois du côté allemand de la frontière. Les paysans allemands se sentent désavantagés et menacés.

● La France et la Suisse veulent protéger ensemble leur espace aérien contre les menaces non militaires. Le Conseil fédéral a adopté un accord visant à faciliter l'échange d'informations entre les deux pays sur la situation aérienne en général et à améliorer leurs possibilités d'intervention en cas de menace concrète. Avec l'aval des autorités helvétiques, la France pourra notamment effectuer des engagements de police aérienne en Suisse et procéder à des tirs de semonce, mais seulement à l'aide de leurres infrarouges, précise le Département fédéral de la Défense (DDPS). La réciprocité sera également vraie. Les tirs de destruction seront en revanche interdits. La coopération n'implique aucune obligation financière de la part de la Confédération. Ni la Suisse ni la France ne seront indemnisées pour les engagements de police aérienne. Le Parlement doit encore donner son aval.

● Pour mieux coordonner la lutte contre le dopage, le Conseil fédéral envisage la création d'une agence nationale. Mais pas avant

2007 et si l'état des finances s'améliore. Les sportifs, fédérations ou autres sponsors pourraient avoir à mettre la main au porte-monnaie.

● La Suisse pourrait participer à la Force multinationale européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR). Le Conseil des États a accepté, par 34 voix sans opposition, d'envoyer jusqu'à 20 militaires armés pour des missions de liaison et d'observation. Le Conseil national doit encore se prononcer. La Suisse a été sollicitée par le Royaume-Uni pour participer à la brigade britannique de la Force multinationale. Dans un premier temps, Berne devrait envoyer une équipe de liaison et d'observation de huit militaires ainsi que deux officiers supérieurs.

AGRICULTURE

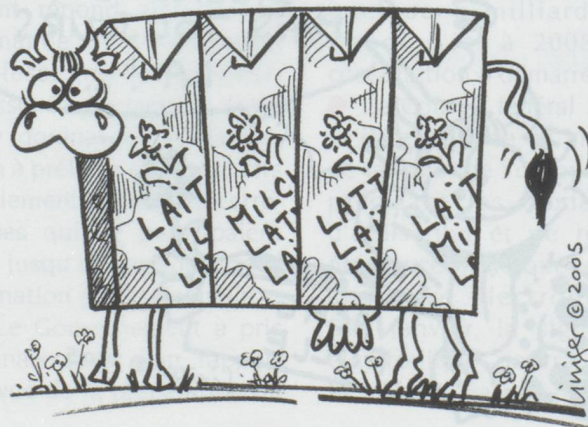
● La Commission des affaires juridiques du Conseil des États continue de serrer la vis concernant le droit de recours des organisations écologistes contre des projets de construction. Elle a pris de nouvelles décisions de principe en vue de limiter les « abus ».

● Les producteurs suisses de lait (FPSL) se préparent à la suppression des contingents laitiers. Les délégués

ont accepté à l'unanimité la régulation coordonnée des volumes à l'échelle nationale jusqu'en 2009 et au-delà. Il est encore impossible de savoir combien des 30 000 producteurs actuels quitteront le contingentement dès 2006. Les producteurs suisses de lait souhaitent une transition harmonieuse vers une gestion des volumes régie par le droit privé. La FPSL entend coordonner le volume de lait en collaboration avec les organisations régionales de producteurs et les transformateurs. Il s'agit d'arriver à un volume de lait conforme aux capacités d'absorption du marché et à des prix raisonnables. Les producteurs de lait demandent à la Confédération de soutenir le processus de transition au moins jusqu'en 2009.

● La décision de Berne de modifier son ordonnance d'AOC pour l'emmental a suscité une pluie de recours, dont une grande partie vient de l'étranger. Selon la commission de recours du Département fédéral de l'économie, il y a eu 10 recours, venant notamment d'Allemagne et de France, gros producteurs d'emmental non suisse. L'UE produit dix fois plus d'emmental que la Suisse qui réalise environ 32 000 tonnes dans

GESTION SUISSE DES VOLUMES DE LAIT !



240 fromageries avec plus de 50 % à l'exportation. La France est le principal concurrent avec une production de 240 000 tonnes par an, essentiellement industrielle.

TRIBUNAUX FÉDÉRAUX

● Le juriste licencié par le syndicat Actions Unia, à Genève, en raison de son appartenance à la secte Moon, a subi un préjudice moral. Le Tribunal fédéral a décidé de lui allouer une indemnité de 10 000 francs.

● Tout internaute qui charge et enregistre sur des disquettes ou des CD des images pornographiques mettant en scène des enfants ou des animaux encourt une condamnation pour fabrication de pornographie dure. Dans un arrêt, le Tribunal fédéral a cassé une décision de la Cour suprême soleuroise qui avait acquitté un prévenu ayant chargé sur le disque dur puis enregistré sur disquettes et CD des images pornographiques avec des enfants et des animaux, entre mai 1999 et mai 2001.

● Pour être remboursé par les caisses maladie, il vaut mieux être alcoolique qu'impuissant. Le Tribunal fédéral des assurances a débouté la Mutuelle valaisanne qui avait diminué de 20 % les indemnités versées à un quinquagénaire dépressif trop porté selon elle sur la boisson. Elle a aussi débouté un Vaudois de 50 ans récemment soigné pour un cancer et qui voulait se faire rembourser la pose d'implants péniens, une opération dévisée à quelque 15 000 francs. En Suisse, le Viagra et ses génériques ne figurent pas sur la liste des médicaments remboursables.

● Un an après le Conseil des États, le Conseil national a approuvé la nouvelle

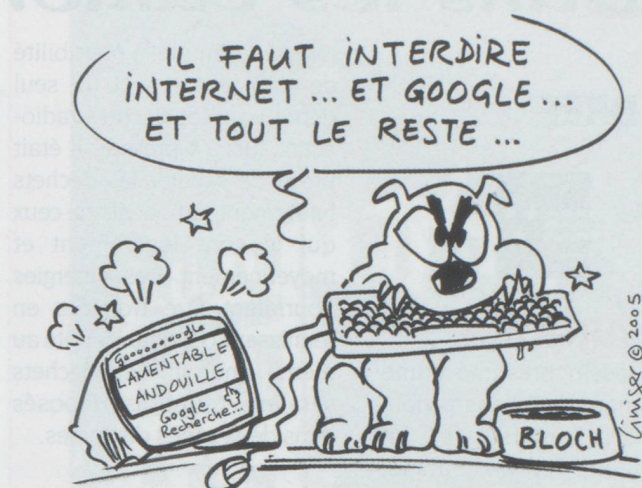
loi sur le Tribunal administratif de la Confédération qui siègera à Saint-Gall et qui remplacera les quelque 30 commissions de recours actuelles. La réforme de l'organisation judiciaire fédérale, chantier issu de la réforme de la justice votée par le peuple en 2000, veut à la fois décharger le Tribunal fédéral et renforcer la protection des justiciables, tout en simplifiant les procédures. Ainsi, pour aller au Tribunal fédéral, il y aura un recours unifié pour chacun des domaines suivants : pénal, civil, droit public.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

● Depuis le 1^{er} décembre, les conducteurs novices doivent rouler à l'essai durant trois ans. Ils doivent en outre suivre deux journées de formation complémentaire avant de recevoir définitivement leur « bleu ». Durant ces trois années, toute infraction sera sévèrement sanctionnée. En cas de retrait de permis, la période probatoire sera prolongée d'un an. En cas de second retrait de permis, ils se verront interdire de prendre le volant. Ils pourront toutefois demander à repasser leur permis après un an, si les psychologues donnent leur feu vert.

● Le marché des télécommunications en Suisse a été marqué en 2003 par un nouvel essor des liaisons à haut débit, notamment de l'ADSL. Internet est un des seuls secteurs qui a encore présenté une avancée notable en 2003, indique l'Office fédéral de la communication (OFCOM). Le nombre des abonnés a ainsi augmenté de 16,1 % d'une année sur l'autre.

● Pour la construction du tronçon de Bodio (TI) du tunnel de base du Gothard, le consortium TAT de la société



Altransit a demandé un supplément de 82 millions de francs. Des raisons géologiques sont invoquées.

● Le 1^{er} janvier, les mesures pour rendre les routes suisses plus sûres entreront en vigueur. Les conducteurs ont intérêt à filer droit et... pas trop vite. La mesure la plus spectaculaire est l'abaissement du taux d'alcoolémie de 0,8 à 0,5 pour mille. Que ce soit dans les localités, hors des localités ou sur autoroute, les faibles excès de vitesse feront l'objet d'un avertissement, sauf si le conducteur a fait l'objet d'une mesure administrative dans les deux années précédentes, auquel cas son permis serait retiré pour une durée minimum d'un mois. Quant aux infractions graves, elles entraîneront automatiquement une suspension de permis d'au moins trois mois, contre un aujourd'hui. Pour les récidivistes, les amendes pourront en outre aller jusqu'à 40 000 francs.

JUSTICE ET POLICE

● Christoph Blocher, le chef du Département fédéral de justice et police (DFJP), est victime depuis quelque temps de pirates informatiques qui ont détourné Google. En tapant « jämmerlicher Waschappen » (« lamentable lavette ») sur le moteur de recherche le

plus utilisé par les internautes, le premier résultat est... la page web de Christoph Blocher sur le site officiel du gouvernement fédéral. Fort contrarié, le DFJP essaie de remédier au problème. Une autre personne encore plus célèbre, George Bush, n'a toujours pas trouvé la solution depuis plus d'un an. En tapant « miserable failure » (lamentable échec) sur Google, on tombe en effet sur une biographie du président américain, puis sur celle de Jimmy Carter, puis sur le site officiel du cinéaste Michael Moore...

● Le Ministère public de la Confédération a ouvert une procédure d'enquête dans l'affaire de contribution présumée au programme nucléaire libyen. Deux Suisses sont soupçonnés d'infractions à la loi sur le matériel de guerre et à la loi sur le contrôle des biens.

● La plupart des procédures de première instance pour violation de la loi contre le racisme s'achèvent par une interruption de procédure ou l'acquittement. Un jugement a été prononcé dans 44 % des 218 cas traités entre 1995 et 2002, a affirmé Georg Kreis, président de la Commission fédérale contre le racisme (CFR), dans la *Neue Zürcher Zeitung*.

**HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET**